

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 29 Novembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Étaient présents : M. Éric TAVERNE, Mme Adeline CAPONE, M. Jean-Marie GOGLIONE, Adjoint ; MM. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Lionel JOB, Mme Catherine ROCH, MM. Marc SORATROI, Sylvain STRUB, Thierry TURBAN

Excusées : Mmes Dominique BONNEROT, Laëtitia BOUSTOH, Stéphanie CROUZEL, Maud DORÉ, Aurélie FRÉMONT, Céline MICLO-OTTINGER, Cindy ROIMARMIER,

Excusés avec pouvoir : M. Olivier BAPTISTE, Mme Peggy VINOT

Secrétaire de séance : Mme Adeline CAPONE

Quorum : 10

**Ordre du jour** :

1. **Contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité – médiathèque municipale et secrétariat de mairie**
2. **Budget principal et budgets annexes 2024 – décisions modificatives**
3. **Renouvellement de la convention pluriannuelle d'assistance technique règlementaire avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**
4. **Rapport d'exploitation – services publics de l'eau et de l'assainissement - exercice 2023**
5. **Redevances eau et assainissement – tarification exercice 2025**

**Le compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.**

**OBJET N°1 : MÉDIATHÈQUE – création d'un emploi non permanent d'adjoint territorial du patrimoine**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste non permanent d'adjoint territorial du patrimoine d'une durée hebdomadaire de service annualisée de 10 heures 26 minutes dans le but de faire face à un accroissement temporaire d'activité à la médiathèque municipale, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 novembre 2025 inclus.

LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'établir et signer le contrat d'engagement correspondant.

**OBJET N°2 : BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL exercice 2024 – décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à des mouvements de crédits au sein du budget annexe 2024 du centre commercial, et ce comme suit :

- section d'exploitation :
  - recettes :
    - la recette provient de l'excédent de fonctionnement
  - dépenses :
    - article 023 : +100.00
- section d'investissement :
  - recettes :
    - article 021 : + 100.00
  - dépenses :
    - article 1641 : + 100.00

**OBJET N°3 : RENOUELEMENT CONVENTION PLURIANNUELLE D'ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE à compter de 2025**

La commune de BADONVILLER bénéficie actuellement de l'Assistance Technique Réglementaire dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la voirie et de l'aménagement. Une convention a été établie en ce sens entre la commune et le Département. Les missions de conseil sont confiées par le Département à Meurthe-et-Moselle Développement en charge de leur exécution technique et administrative.

Le Département propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 une convention annualisée pour une durée de 4 ans. Les tarifs de cotisation, inchangés depuis 2009, sont révisés.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L3232-1 et R 3232-1 à R 3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 9 septembre 2024 adoptant la nouvelle convention pluriannuelle d'assistance technique en vigueur au 01 janvier 2025,  
VU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter l'assistance technique du Conseil départemental de Meurthe et Moselle, dans les domaines suivants :

- x Assistance technique réseaux, suivi régulier et travaux s'y rapportant
- x Assistance technique traitement, suivi régulier (dont analyses normalisées) et travaux s'y rapportant
- Assistance à la définition et au suivi des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable
- Assistance à la définition des opérations d'entretien régulier des cours d'eau et des zones humides en application des articles L.211-7 et L.215-15 du code de l'environnement

x Assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant

x Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental, la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » pour une durée de 4 ans et tous les documents y afférant.

APPROUVE le versement de la cotisation annuelle due, dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention précitée et détaillées en son annexe 2, au Conseil Départemental.

**OBJET N°4 : RAPPORT D'EXPLOITATION- services publics de l'eau et de l'assainissement- exercice 2023**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ADOpte le rapport d'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023 et joint à la présente délibération.

**OBJET N°5 : REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT – tarification exercice 2025**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de fixer pour la période de consommation du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 les montants des redevances et des abonnements comme suit :

- Redevance eau : 0.84 € H.T. / m<sup>3</sup>
- redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0.07 € H.T./m<sup>3</sup>
- abonnements eau :
  - 45.00 € H.T. lorsque le calibre du compteur est inférieur ou égal à 20 mm
  - 50.00 € H.T. lorsque le calibre du compteur est supérieur à 20 mm
- redevance assainissement : 2.17 € H.T. /m<sup>3</sup>

**DIVERS :**

- Les structures (maçonnerie et toiture) des bâtiments communaux sis 10 et 12 rue Maréchal Foch vont faire l'objet d'un diagnostic. Cette expertise, confiée aux bureaux d'études Ocaris et IGC Conseil pour un montant de 6 840.00 € TTC, va nous permettre de statuer sur la conservation ou non des bâtiments, et plus immédiatement de prendre les mesures conservatoires nécessaires à la sécurité du site. Le rapport d'études nous sera remis courant janvier 2025.
- L'audit thermique des bâtiments du pôle scolaire (groupe scolaire, restaurant scolaire et Espace Emile Fournier) est en cours de finalisation. La mairie ne manquera pas de communiquer les premières estimations de travaux. Cet audit constitue la première étape

d'une démarche ambitieuse de rénovation des bâtiments dans une optique d'économie d'énergie et d'amélioration du confort.

- Madame Adeline CAPONE, Adjointe au Maire, fait état d'une rencontre en mairie de BADONVILLER avec l'Inspectrice de l'Education Nationale. Cette dernière a évoqué la baisse prévisionnelle des effectifs et concomitamment le retrait de postes d'enseignant à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025. Un courrier en informera officiellement la mairie en début d'année 2025. L'École élémentaire du Haut Jardinnet serait ainsi concernée par la fermeture d'une classe ainsi que l'École maternelle de Salm. Des retraites de postes sont également envisagés à ANCERVILLER et CIREY-SUR-VEZOUZE. Monsieur le Maire indique que le sujet sera abordé au niveau de la communauté de communes.
- Les travaux de rénovation de l'éclairage public seront réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 22 novembre 2024. Les entreprises ont jusqu'au 18 décembre à 12 heures pour déposer une offre sur la plateforme dématérialisée xmarches.
- Deux agents communaux quittent leurs fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Madame Angélique PETRUCCI, agent comptable, poursuit sa carrière professionnelle à la commune de PEXONNE. Monsieur Louis MARTIN, agent technique, est autorisé à faire valoir ses droits à la retraite après 23 années d'activités au service de la collectivité.
- Les cérémonies du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de BADONVILLER se sont déroulées le samedi 16 novembre 2024. Elles ont été suivies par un public venu nombreux. La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants.
- La commission travaux se réunira le 30/11/2024 à 10h30 pour faire le tour des différents chantiers réalisés par l'entreprise PRESTINI.
- Les colis de Noël seront mis à disposition des conseillers municipaux le 20 décembre 2024.

Badonviller, le 04 décembre 2024

La Secrétaire de séance

Adeline CAPONE



Le Maire,

Bernard MULLER

